Nations Unies ESCAP/81/11

Conseil économique et social

Distr. générale
5 février 2025

Français
Original : anglais

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**

**Quatre-vingt-unième session**
Bangkok, 21-25 avril 2025
Point 5 c) de l'ordre du jour provisoire*
**Examen de l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique et questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique : environnement et développement**

# La coopération régionale pour renforcer l'action à plusieurs niveaux et relever les ambitions en matière de climat

## Note du secrétariat

*Résumé*

Une action climatique efficace et ambitieuse exige une mobilisation à tous les échelons de l'administration et de la société, ainsi qu'une coordination étroite entre les différentes parties prenantes. Pour être cohérente, elle doit tenir compte des stratégies climatiques nationales, faire jouer la coopération intersectorielle et s'appuyer sur la participation des communautés locales, qui sont à l'origine de la plupart des émissions de la région Asie-Pacifique. La gouvernance climatique à plusieurs niveaux peut améliorer l'intégration verticale des politiques, permettre de répartir efficacement les ressources et contribuer à accélérer la transition vers un développement à faible émission et à renforcer la résilience aux changements climatiques.

Dans le présent document, le secrétariat s'appuie sur son analyse des contributions déterminées au niveau national et sur ses consultations avec les gouvernements, les autorités locales et infranationales, les parties prenantes et les partenaires pour trouver des moyens de renforcer la gouvernance climatique à plusieurs niveaux et d'accélérer l'action climatique aux niveaux national et local et dans le secteur privé. De plus, il recense les possibilités de coopération régionale et transfrontière susceptibles de soutenir l'action climatique à plusieurs niveaux et de promouvoir un développement à faible émission et résilient aux changements climatiques.

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique souhaitera peut-être prendre note des priorités et des recommandations figurant dans le présent document et donner au secrétariat des orientations concernant ses activités futures dans ce domaine.

* ESCAP/81/1.



Merci de recycler

# I. Contexte

1. La région Asie-Pacifique joue un rôle essentiel dans l'atténuation des changements climatiques au niveau mondial. En effet, en 2023, elle a contribué à plus de 60 % des émissions de gaz à effet de serre de la planète. La région concentre 45 % de l'approvisionnement énergétique mondial, 43,2 % de la consommation finale d'énergie totale et 50 % de la production mondiale d'électricité, laquelle provient essentiellement du charbon. La consommation finale d'énergie totale se répartit comme suit : 52 % dans le secteur industriel, 17 % dans les transports, 25 % dans les bâtiments et le reste dans d'autres secteurs[1]. Si la région a vu augmenter les investissements dans les énergies renouvelables, ceux-ci ne suffisent pas encore à compenser l'augmentation de la demande d'énergie due à l'industrialisation et à l'urbanisation rapides. Pour atteindre les objectifs climatiques ambitieux que se sont fixés plusieurs pays, il est essentiel d'amorcer une transition plus rapide vers les sources d'énergie renouvelables telles que le solaire, l'éolien et l'hydroélectricité. Lors de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les parties ont invité les pays à tripler la capacité mondiale d'énergie renouvelable d'ici à 2030, ce qui implique que les pays de la région Asie-Pacifique devront augmenter considérablement les investissements et le déploiement de technologies énergétiques propres.

2. L'urbanisation, qui est l'un des principaux facteurs de l'augmentation de la demande d'énergie, présente à la fois des défis et des possibilités pour l'action climatique. Si une croissance urbaine rapide aggrave les émissions, elle offre par ailleurs des opportunités de mettre en œuvre des solutions climatiques novatrices. En intégrant les questions climatiques dans la planification urbaine, les villes peuvent renforcer leur résilience et promouvoir des pratiques durables. Par exemple, elles peuvent investir dans l'infrastructure verte, améliorer les réseaux de transport public et inciter les communautés à participer aux initiatives de lutte contre les changements climatiques.

3. L'urbanisation est en train de transformer le monde. Plus de la moitié de la population mondiale vit actuellement dans des villes, et ce chiffre devrait atteindre environ 68 % d'ici à 2050[2]. En 2020, l'Asie et le Pacifique comptaient 19 des 30 plus grandes villes du monde, ce qui représente 360 millions d'individus. On estime que d'ici à 2030, la population urbaine de l'Asie et du Pacifique représentera 60 % de la population urbaine mondiale. À l'horizon 2050, les villes d'Asie devraient compter 1,2 milliard de personnes en plus, ce qui représenterait un accroissement de 50 % par rapport à 2023[3] et entraînerait une hausse de la consommation d'énergie, une augmentation des déchets solides et de la demande de transports urbains, ainsi qu'une modification de la couverture terrestre et des modes d'utilisation des terres.

4. Ces changements anticipés offrent une excellente occasion de catalyser l'action en faveur du climat. Dans les zones urbaines densément peuplées, des solutions durables à grande échelle peuvent être mises en œuvre plus rapidement que dans les zones rurales, grâce à un meilleur accès aux infrastructures, à des solutions résultant d'économies d'échelle, à l'innovation technologique, à l'éducation et à des politiques favorables. La transition vers les sources d'énergies

[1] *2024 Review of Climate Ambition in Asia and the Pacific: From Ambitions to Results Sectoral Solutions and Integrated Action* (ESCAP/4-TR/32).

[2] Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), *World Cities Report 2022: Envisaging the Future of Cities* (Nairobi, 2022).

[3] *Asia-Pacific Population and Development Report 2023* (ST/ESCAP/3112).

renouvelables, le développement de systèmes de transport public efficaces, la gestion rationnelle des déchets et la construction de bâtiments à haute efficacité énergétique peuvent grandement contribuer à une transformation systémique et à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La réalisation de ces objectifs nécessite un engagement, des ressources, une planification stratégique et des politiques inclusives à tous les niveaux de gouvernance.

5. Les villes densément peuplées sont extrêmement vulnérables aux changements climatiques et sont aussi responsables d'une part importante des émissions mondiales de dioxyde de carbone. Elles jouent donc un rôle central dans les efforts déployés de par le monde pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et atténuer les risques liés aux changements climatiques.

6. Une action climatique efficace et ambitieuse exige une mobilisation à tous les échelons de l'administration et de la société, ainsi qu'une coordination étroite entre les différentes parties prenantes. Pour être cohérente, elle doit tenir compte des stratégies climatiques nationales, faire jouer la coopération intersectorielle et s'appuyer sur la participation des communautés locales où la plupart des gaz à effet de serre de la région sont émis. À cet égard, plusieurs initiatives visant à faire progresser l'action climatique et la résilience au niveau des villes ont récemment été lancées lors de différentes sessions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. L'initiative « Résilience urbaine durable pour la prochaine génération », lancée lors de la vingt-septième session de la Conférence des parties, met l'accent sur l'amélioration de la durabilité urbaine par des approches intégrées, la lutte contre les vulnérabilités et la promotion d'un aménagement urbain inclusif. La Coalition pour des partenariats multiniveaux de grande ambition pour l'action climatique a été lancée lors de la vingt-huitième session de la Conférence des parties, l'objectif étant d'encourager la collaboration entre les administrations nationales, régionales et locales afin d'accélérer la mise en œuvre de stratégies climatiques ambitieuses. Lors de la vingt-neuvième session, les parties ont publié une déclaration sur les axes d'une action multisectorielle visant à rendre les villes résilientes et saines dont l'objectif était d'établir les cadres d'une coopération multisectorielle pour renforcer la résilience urbaine, améliorer la santé publique et s'adapter aux défis climatiques. Ensemble, ces initiatives soulignent le rôle essentiel des villes dans la lutte contre les changements climatiques et l'amélioration de la résilience mondiale.

7. L'inefficacité des systèmes de gouvernance à plusieurs niveaux et la fragmentation des responsabilités en matière d'action climatique entre les différents niveaux de gouvernement sont souvent considérées comme un frein à une coordination réussie, ce qui se traduit par une incohérence des politiques. Les administrations locales n'ont souvent pas les ressources institutionnelles et financières nécessaires pour mettre en œuvre efficacement les politiques climatiques. En outre, le manque de coordination entre les principales parties prenantes, notamment les universités, la société civile et les décideurs, creuse le fossé entre l'acquisition des connaissances et l'exécution des politiques. Ces obstacles au développement de villes résilientes face au climat peuvent toutefois être surmontés grâce à la planification stratégique, à l'élaboration de plans d'action nationaux et à l'intégration de politiques intersectorielles.

8. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) estime que la volonté d'intégration dans les systèmes de gouvernance à plusieurs niveaux est essentielle à la mise en œuvre efficace des politiques et mesures de lutte contre les changements climatiques, en particulier dans la région Asie-Pacifique où l'urbanisation se fait à un rythme rapide. Les structures de gouvernance intégrées jouent un rôle central dans la promotion du développement

urbain durable et la concrétisation des objectifs fixés dans des cadres internationaux tels que l'Accord de Paris et le Programme 2030. L'intégration verticale permet de faciliter et de soutenir l'action climatique à tous les niveaux de pouvoir, de l'échelon local à l'échelon national, ce qui permet de s'entendre sur les objectifs à atteindre et de maximiser l'impact des politiques et des initiatives. L'intégration horizontale, quant à elle, facilite la collaboration entre les villes et les secteurs, permettant la mise en commun des ressources, des connaissances et des pratiques optimales. L'intégration est donc essentielle pour créer des stratégies cohérentes qui permettent d'appréhender les multiples facettes des défis liés au climat.

9. Cependant, les villes ont souvent des difficultés à obtenir des financements destinés à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à leurs effets. Le rapport intitulé *The State of Cities Climate Finance 2024* présente une estimation globale du financement de l'action climatique en milieu urbain au niveau mondial et présente des solutions pour mobiliser des fonds à l'appui d'un développement urbain à faible émission de carbone et résilient aux changements climatiques[4]. Les besoins annuels de financement de l'action climatique dans le contexte des zones urbaines sont considérables. Les investissements nécessaires dans l'infrastructure urbaine ont été estimés entre 4 500 et 5 400 milliards de dollars par an entre 2015 et 2030[5]. Cependant, en 2017 et 2018 au niveau mondial, les villes ont reçu en moyenne 384 milliards de dollars par an au titre du financement de l'action climatique, ce qui ne représente que 7 à 8 % des besoins[6]. Plus précisément, les villes ont besoin de fonds considérables pour s'adapter. En effet, on estime qu'entre 11 et 20 milliards de dollars seront nécessaires chaque année d'ici à 2050 pour faire face aux risques liés au climat qui pèsent sur les infrastructures urbaines[7].

10. Malgré ces besoins pressants, les flux du financement de l'action climatique urbaine sont encore loin d'être suffisants. Dans les marchés émergents et les économies en développement de l'Asie de l'Est et du Pacifique (à l'exclusion de la Chine), le financement national de l'action climatique est passé de 6 milliards de dollars en 2018 à 9 milliards de dollars en 2022, ce qui représente 47 % du financement total de l'action climatique régionale, principalement sous l'impulsion de l'Indonésie et des Philippines. L'Asie de l'Est et le Pacifique ont également contribué à hauteur de 21 milliards de dollars, ce qui représente 36 % du financement de l'action climatique Sud-Sud mondial, soulignant ainsi leur leadership régional. En 2022, dans la région, le financement national avait dépassé le financement international, signe que les pays sont de plus en plus autosuffisants en matière d'investissement pour le climat[8]. Le financement de l'adaptation reste cependant à la traîne, ce qui menace la capacité de la région à gérer efficacement les risques climatiques. Des mécanismes et instruments de financement novateurs, tels que les obligations thématiques et les systèmes nationaux et régionaux d'échange de droits d'émission de carbone, ainsi que les mesures de renforcement des capacités et de transfert de technologies, sont

[4] Jessie Press-Williams *et al*., *The State of Cities Climate Finance 2024: The Landscape of Urban Climate Finance*, 2e édition (Alliance pour le leadership dans le financement de l'action climatique en faveur des villes et Climate Policy Initiative, 2024).

[5] Katharina Lütkehermöller, « The little book of city climate finance » (Cologne, Allemagne, NewClimate Institute, 2023).

[6] Priscilla Negreiros *et al*., *Accelerating Urban Climate Finance in Low- and Middle- Income Countries: An Important Strategic Dimension of MDB Reform* (Climate Policy Initiative, 2023).

[7] Morgan Richmond, Nidhi Upadhyaya et Angela Ortega Pastor, « An analysis of urban climate adaptation finance: a report from the cities climate finance leadership alliance » (Climate Policy Initiative, 2021).

[8] Baysa Naran *et al*., Climate Policy Initiative, *Global Landscape of Climate Finance 2024: Insights for COP29* (Climate Policy Initiative, 2024).

essentiels pour pallier le déficit de financement de l'adaptation[9]. Il est également important de créer des environnements favorables aux échelons national et local afin d'améliorer l'accès au financement de l'action climatique et de renforcer la capacité des administrations locales à assurer un développement durable.

# II. Intégrer l'action climatique dans la planification urbaine et le développement des infrastructures

11. La planification urbaine stratégique en faveur de l'action climatique passe par la collaboration, la mise en commun des connaissances et l'adoption d'approches novatrices. En intégrant les questions climatiques dans le développement urbain, les villes peuvent renforcer leur résilience et contribuer à un développement adapté aux conditions climatiques. Une approche intégrée de la planification urbaine tenant compte des différents secteurs et composantes est nécessaire. Les villes sont des structures complexes qui contribuent aux émissions de gaz à effet de serre de nombreuses manières. L'intégration de différents éléments dans la planification urbaine peut faciliter le développement de villes résilientes aux changements climatiques. La construction des infrastructures nécessaires sera cruciale pour créer des environnements urbains vivables, résilients aux changements climatiques et ouverts à tous et à toutes à même de stimuler le progrès économique.

12. Une planification efficace de l'aménagement du territoire est importante compte tenu du taux d'expansion des zones urbaines. Les efforts visant à assurer un aménagement efficace des zones urbaines doivent se concentrer sur la construction d'infrastructures compactes et autonomes afin de réduire au minimum l'utilisation des ressources. La prise en compte des paramètres microclimatiques comme la direction du vent, l'exposition au soleil et la disponibilité de l'eau et de la nourriture favorise la durabilité urbaine. Une attention particulière devrait être accordée à l'aménagement des espaces verts dans les villes, en particulier à l'utilisation d'espèces végétales locales, ainsi qu'à l'utilisation des dernières données de télédétection dans le cadre de la planification de l'aménagement du territoire.

13. Au niveau mondial, les bâtiments représentent 30 % de la consommation finale d'énergie et 26 % des émissions liées à l'énergie, dont 8 % sont des émissions directes et 18 % des émissions indirectes provenant de la production d'électricité utilisée dans les bâtiments et du chauffage. Entre 2020 et 2022, la demande d'énergie dans le secteur du bâtiment a augmenté d'environ 4 %. L'efficacité énergétique des bâtiments peut être améliorée en tenant compte du climat local et en utilisant des ressources et infrastructures locales. Le concept de bâtiment écologique, ainsi que les conditions à remplir pour entrer dans cette catégorie, doit être adapté aux spécificités de chaque ville. La déclinaison des objectifs de développement durable au plan local et l'alignement des contributions déterminées au niveau national sur les plans d'action au niveau des villes permettent de développer des bâtiments verts et durables spécifiques à la ville. Les politiques nationales visant à mobiliser des capitaux pour les bâtiments à haut rendement énergétique auront également leur importance. Par exemple, en Chine, des obligations vertes et des subventions sont proposées pour attirer les investissements dans la construction durable. Le Green Mark Incentive Scheme de Singapour prévoit des subventions et des incitations pour aider à l'obtention d'une certification écologique. Au Japon, des mesures d'incitation fiscale et des prêts à faible taux d'intérêt sont accordés pour encourager la construction de

[9] Programme des Nations Unies pour l'environnement, *Adaptation Gap Report 2024: Come Hell and High Water – As Fires and Floods Hit the Poor Hardest, It Is Time for The World to Step Up Adaptation Actions* (Nairobi, 2024).

bâtiments à haut rendement énergétique. En Australie, on soutient le développement durable par des subventions et des dégrèvements fiscaux qui peuvent être obtenus par l'intermédiaire du Green Building Fund. En Thaïlande, une aide financière pour les projets de construction à haut rendement énergétique est proposée par le biais d'un fonds pour les économies d'énergie et la promotion de l'énergie.

14. Pour faire de véritables progrès sur le plan de la lutte contre les changements climatiques, les villes doivent se fixer des objectifs ambitieux en matière d'énergie renouvelable, lesquels doivent être conformes aux engagements mondiaux visant à accélérer la production d'énergies renouvelables à grande échelle. Les espaces urbains, grands consommateurs d'énergie, jouent un rôle central dans cette transition. Afin de réduire efficacement la demande énergétique et les émissions, les efforts visant à doubler l'efficacité énergétique annuelle d'ici à 2030 devraient se concentrer sur les infrastructures urbaines, les systèmes de transport et les bâtiments. Il est essentiel d'accélérer la décarbonisation des réseaux électriques urbains, ce qui suppose que les villes suppriment progressivement les subventions aux combustibles fossiles et réorientent les ressources vers des technologies plus propres et renouvelables qui favorisent une croissance urbaine durable.

15. Les transports sont l'une des principales sources d'émissions de gaz à effet de serre, et il est donc essentiel de les prendre en compte dans les stratégies climatiques. En encourageant les personnes à abandonner la voiture particulière au profit des transports publics, du vélo et de la marche, les villes peuvent fortement réduire les émissions. Par exemple, en doublant la part modale des transports publics et de la mobilité active, on pourrait réduire de 50 % les émissions dues aux transports. En Inde, le réseau de métro de Delhi s'est considérablement développé, offrant une alternative fiable et écologique au transport routier. Ainsi, en encourageant un plus grand nombre de personnes à utiliser les transports publics, les embouteillages et les émissions ont été réduits.

16. Pour atteindre les objectifs climatiques, il est essentiel que les villes gèrent efficacement les déchets, car cela permet de réduire les émissions de méthane, sans quoi on ne peut freiner la hausse des températures. En Asie et dans le Pacifique, plusieurs villes ont mis en œuvre avec succès des stratégies de gestion des déchets qui contribuent à la réalisation des objectifs climatiques. Par exemple, la République de Corée a mis en place un système complet de gestion des déchets qui comprend plusieurs éléments : recyclage obligatoire, séparation des déchets alimentaires et usines de transformation des déchets en énergie. Grâce à cela, la quantité de déchets mis en décharge a été considérablement réduite, ce qui a permis de diminuer les émissions de méthane.

17. Une gestion efficace de l'eau dans les villes est essentielle pour atteindre les objectifs climatiques, car elle contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à renforcer la résilience aux effets des changements climatiques. En Asie et dans le Pacifique, plusieurs villes ont mis en œuvre avec succès des stratégies de gestion de l'eau qui contribuent à la réalisation des objectifs climatiques. À Singapour, par exemple, un système de gestion intégrée de l'eau a été mis en place. Il repose sur quatre sources d'approvisionnement en eau : l'eau des bassins d'alimentation locaux, l'eau importée, l'eau recyclée et l'eau dessalée. Grâce à ce procédé, l'approvisionnement en eau est fiable et la quantité d'énergie nécessaire à son traitement et à sa distribution a été réduite. En outre, l'utilisation généralisée d'infrastructures vertes, telles que les jardins de pluie et les toits végétalisés, permet de gérer les eaux de pluie et de réduire l'effet d'îlot de chaleur urbain.

18. Le renforcement de la coopération régionale en matière d'atténuation des changements climatiques, en particulier entre les villes, peut faciliter l'échange de connaissances, de ressources et de bonnes pratiques. Les zones urbaines peuvent montrer la voie en matière de développement de systèmes régionaux d'échange de droits d'émission de carbone, en fournissant des incitations économiques à l'appui de la réduction des émissions tout en favorisant une répartition efficace des ressources. En intégrant ces stratégies dans la planification urbaine et la gouvernance des villes, celles-ci peuvent accroître leurs ambitions en matière de protection du climat, renforcer leur résilience et mener la transition vers un avenir durable et sobre en carbone.

# III. Renforcer le volet urbain dans les plans d'action nationaux pour le climat

19. Le monde doit atteindre un taux annuel de décarbonisation de 15,2 % pour limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, conformément aux objectifs fixés dans l'Accord de Paris[10]. À la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, il a été souligné que pour rattraper le retard, il fallait, dès 2025, prendre des engagements plus fermes et fixer des contributions déterminées au niveau national plus ambitieuses.

20. Les contributions déterminées au niveau national constituent la pierre angulaire de l'Accord de Paris et sont les principaux instruments stratégiques employés par les gouvernements pour montrer leur détermination à poursuivre les efforts mondiaux d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets. Étant donné que les zones urbaines sont responsables d'environ 67 % de la consommation mondiale d'énergie primaire et de 70 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, il est indispensable que les contributions déterminées au niveau national mentionnent explicitement les mesures envisagées au niveau urbain et qu'elles concordent avec les plans d'action nationaux. Bien que le nombre de pays qui ont inclus un volet urbain important dans leurs contributions déterminées au niveau national ait augmenté depuis 2017, beaucoup de pays ne l'ont pas fait. En 2024, 16 pays de la région Asie-Pacifique avaient des contributions déterminées au niveau national avec un volet urbain restreint ou inexistant, 19 avec un volet urbain modéré et 14 avec un volet urbain important (voir figure I). Pour harmoniser l'action climatique urbaine avec les plans d'action nationaux, il est impératif de se concentrer sur le volet urbain global des contributions déterminées au niveau national. En procédant ainsi, on promeut une approche cohésive de la lutte contre les effets des changements climatiques dans les villes.

[10] *2024 Review of Climate Ambition in Asia and the Pacific.*

Figure I

**Volet urbain des contributions déterminées au niveau national des pays de l'Asie et du Pacifique, par sous-région, en 2017, 2022 et 2024**

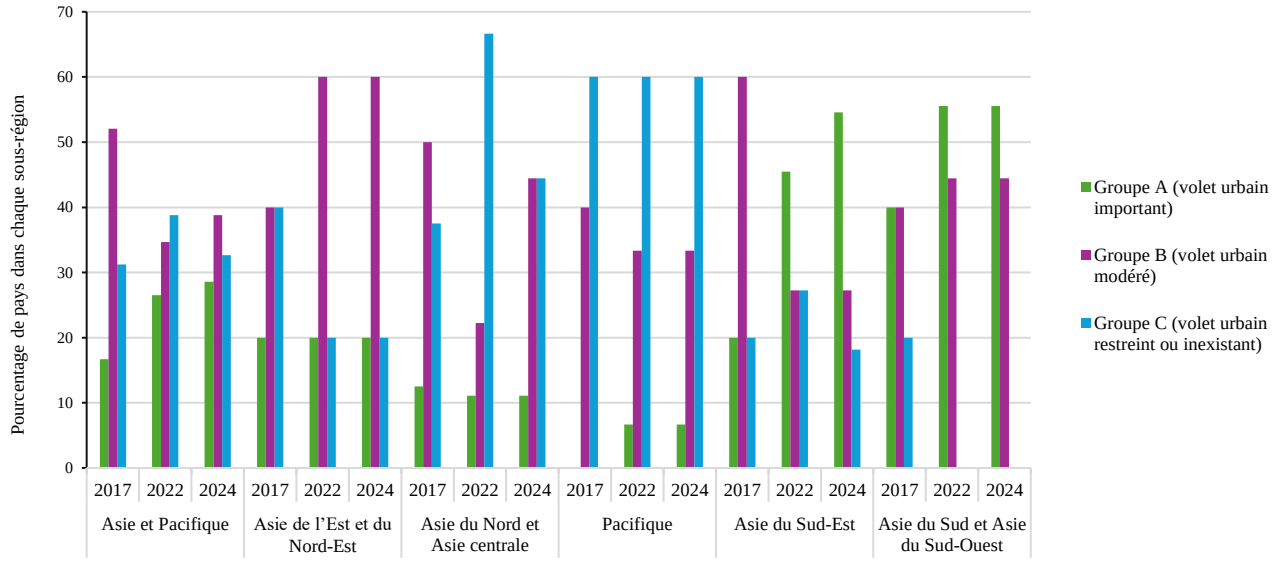


*Sources :* calculs de la CESAP basés sur les données mondiales du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), *Sustainable Urbanization in the Paris Agreement: Comparative Review for Urban Content in the Nationally Determined Contributions (NDCs)* (Nairobi, 2017) ; ONU-Habitat, *Urban Climate Action: the Urban Content of the NDCs – Global Review 2022* (Nairobi, 2022) et ONU-Habitat, *Urban Content of NDCs: Local Climate Action Explored through In-Depth Country Analyses – 2024 Report* (Nairobi, 2024).

*Note :* l'expression « volet urbain important » fait référence aux contributions déterminées au niveau national comportant des chapitres importants consacrés aux villes ou dans lesquels les zones urbaines sont définies comme secteurs prioritaires, ce qui exclut les contributions déterminées au niveau national qui ne reposent pas sur une hiérarchisation des priorités et une définition claire des difficultés ou des solutions propres aux zones urbaines. L'expression « volet urbain modéré » désigne les contributions déterminées au niveau national dans l'énoncé desquelles il est fait mention de l'aspect urbain. L'expression « volet urbain restreint ou inexistant » fait référence aux contributions déterminées au niveau national dans l'énoncé desquelles il est fait peu ou pas mention de l'aspect urbain. Par « peu mention de l'aspect urbain », on entend les cas où le mot « urbain » est mentionné, mais pas dans le contexte d'une action visant à surmonter les difficultés ou à élaborer des solutions.

21. En outre, les contributions déterminées au niveau national de 14 % des pays de l'Asie et du Pacifique se concentrent soit sur l'atténuation, soit sur l'adaptation. En mettant l'accent à la fois sur l'atténuation et l'adaptation, on augmente nettement les possibilités d'atteindre les objectifs climatiques (voir figure II). Pour s'attaquer efficacement à la menace croissante que représentent les changements climatiques, il est important de privilégier la sensibilisation et d'examiner plusieurs solutions de riposte face à ces changements dans divers secteurs, comme cela est indiqué dans les articles 2 et 7 de l'Accord de Paris et recommandé par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Cette démarche vise à favoriser les synergies tout en réduisant les conflits entre les efforts d'adaptation et d'atténuation. Étant donné la grande complexité des stratégies d'adaptation et d'atténuation, elles se prêtent à l'adoption d'approches globales qui couvrent ces deux domaines simultanément. Il s'agit pour ce faire de combler le manque de connaissances, de décloisonner les efforts en matière d'action climatique, de maximiser les avantages communs, de réduire au minimum les compromis involontaires, d'utiliser des outils de modélisation pour disposer de davantage d'éléments factuels, de rassembler des données pour éclairer les décisions stratégiques et de promouvoir une croissance économique résiliente aux changements climatiques.

Figure II

**Part des volets atténuation et adaptation en lien avec les zones urbaines dans les contributions déterminées au niveau national des pays de l'Asie et du Pacifique**

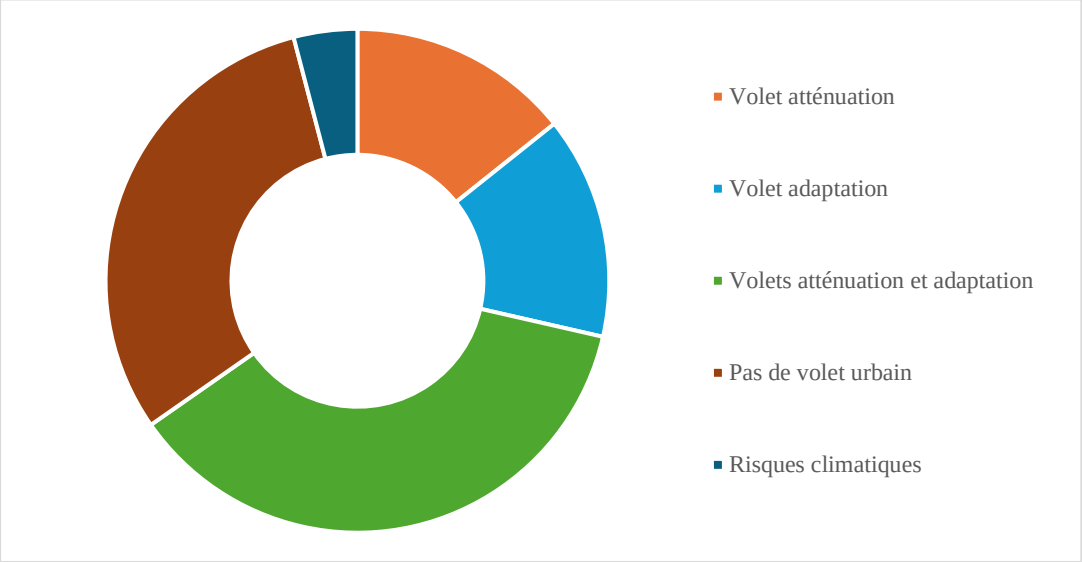


*Source :* analyse de la CESAP basée sur ONU-Habitat, *Urban Content of NDCs: Local Climate Action Explored through In-Depth Country Analyses Analyses* (voir figure I).

22. Étant donné que les contributions déterminées au niveau national concernent divers secteurs, il est important de noter que les mesures prévues dans le cadre de ces contributions présentent des écarts importants selon qu'elles relèvent du niveau national ou urbain ou de tel ou tel domaine d'atténuation ou d'adaptation (voir figures III et IV).

Figure III

**Nombre de contributions déterminées au niveau national comportant des mesures d'atténuation au niveau national et urbain dans la région Asie-Pacifique**

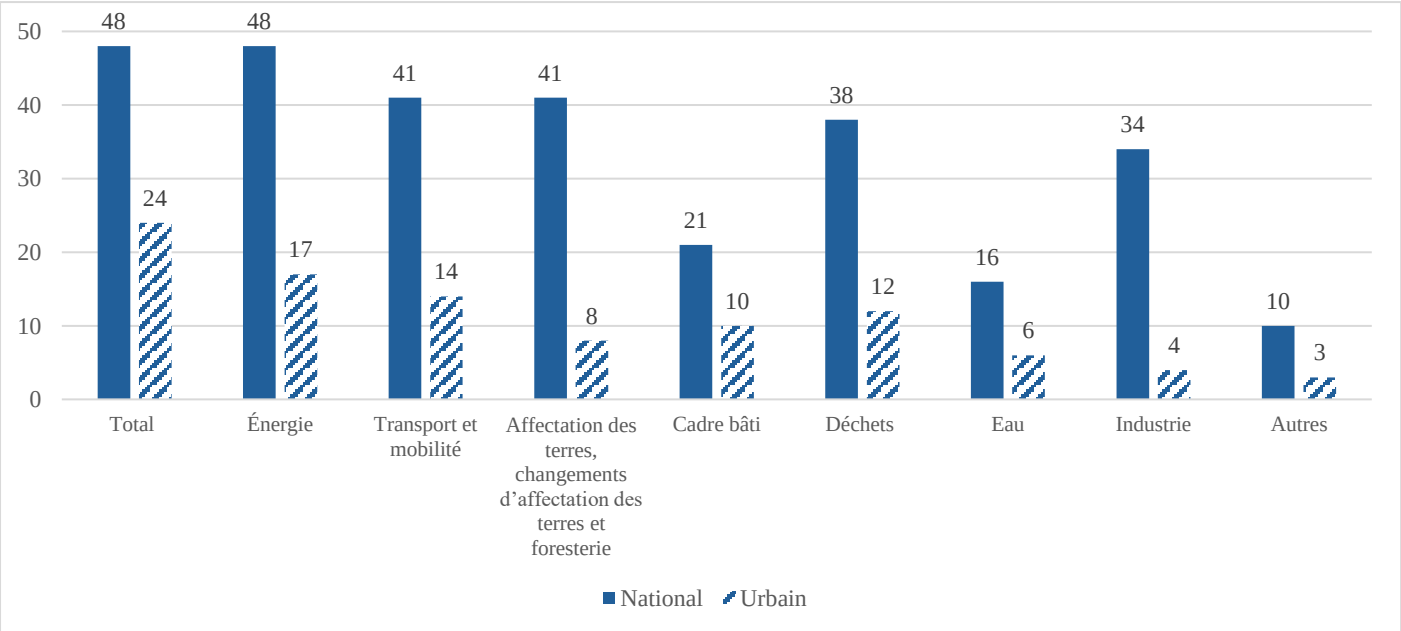

Figure IV
**Nombre de contributions déterminées au niveau national comportant des mesures d'adaptation au niveau national et urbain dans la région Asie-Pacifique**

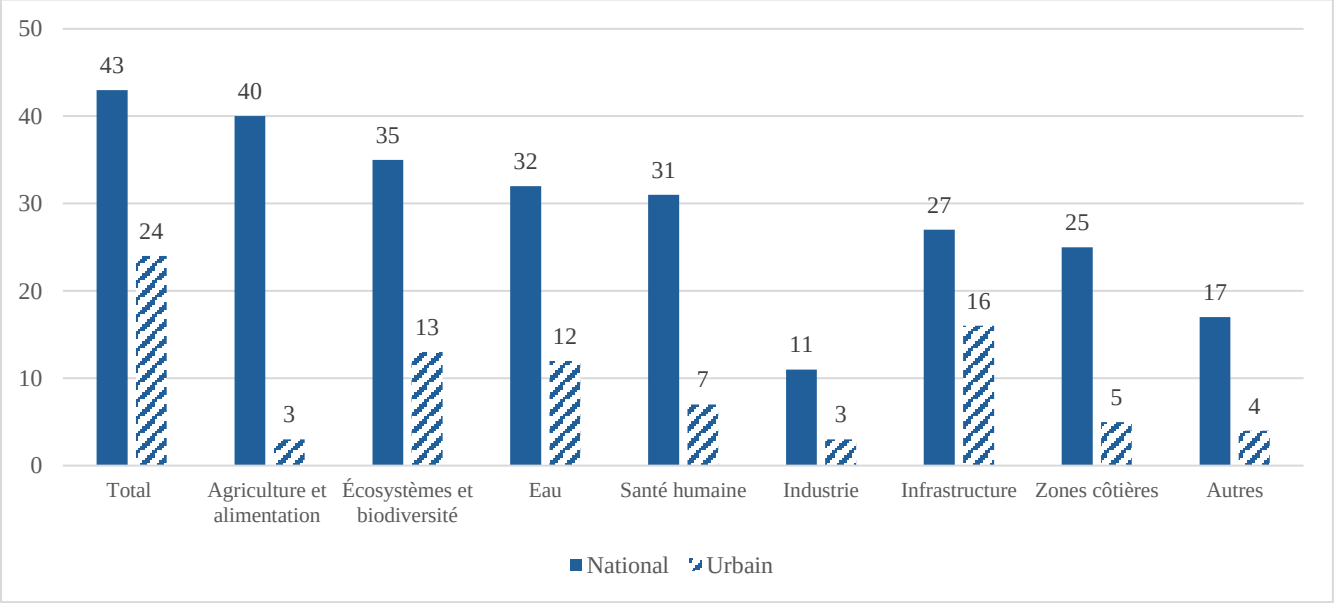


23. L'actualisation des contributions déterminées au niveau national pour les faire cadrer avec les réalités des secteurs urbains, notamment en ce qui a trait à l'énergie, aux transports, à la gestion des déchets, aux ressources en eau et à la construction, a un fort impact sur les émissions et la consommation de ressources. En outre, intégrer des politiques alignées sur les contributions déterminées au niveau national dans ces secteurs est un gage de cohérence en matière de durabilité, car cela permet de réduire l'empreinte carbone tout en améliorant la résilience climatique. Par exemple, les efforts visant à promouvoir la construction de bâtiments économes en énergie, à développer des transports publics climatiquement neutres et à améliorer le recyclage des déchets contribuent directement à la réduction des émissions. L'adoption d'une approche sectorielle harmonisée favorise également la cohérence des politiques, permettant aux villes de mettre en œuvre efficacement des stratégies en faveur du climat tout en soutenant les engagements nationaux et mondiaux.

24. La mobilisation de toutes les parties prenantes est essentielle pour mettre à jour les objectifs et les plans d'exécution, notamment dans les secteurs clefs de l'énergie, des transports, de l'industrie et de la gestion des déchets, afin de rehausser le niveau des ambitions en matière d'action climatique. La mise à jour des contributions déterminées au niveau national doit contribuer à créer un environnement propice à l'élaboration de politiques et de plans climatiques infranationaux qui encouragent la participation du secteur privé et favorisent les investissements dans des infrastructures urbaines résilientes face au climat.

25. De nombreuses autorités municipales, locales et régionales se sont déjà engagées à atteindre des objectifs ambitieux d'atténuation par l'intermédiaire d'organisations ou d'alliances internationales, notamment ICLEI – Les Gouvernements locaux pour le développement durable, le Groupe C40 des villes pionnières dans la lutte contre les changements climatiques et la Convention mondiale des maires pour le climat et l'énergie. Les objectifs visés dans les contributions déterminées au niveau national pourraient intégrer des ambitions infranationales afin de manifester le plus grand soutien possible aux pouvoirs

locaux, ce qui permettrait de transposer les objectifs nationaux au niveau local[11]. Ces contributions déclinées au niveau local pourraient, à leur tour, accélérer la réalisation globale des contributions déterminées au niveau national, par exemple grâce à des évaluations intégrées visant à recenser les synergies entre les contributions déterminées au niveau national et les plans nationaux d'adaptation, la coopération intersectorielle, l'alignement des objectifs, la mobilisation des ressources et le financement. Les Philippines, par exemple, ont réussi à harmoniser leur contribution déterminée au niveau national et leur plan national d'adaptation, créant ainsi un précédent en matière d'action climatique intégrée en faisant en sorte que leur contribution ne se limite pas à des engagements isolés, mais que ces engagements soient bien intégrés dans les objectifs de développement nationaux, tels que le développement industriel durable, l'élimination de la pauvreté, la sécurité énergétique et la justice sociale et climatique. La mise en concordance de leur contribution déterminée au niveau national et de leur plan national d'adaptation a permis aux Philippines d'obtenir un soutien financier et technique et de prendre des mesures intersectorielles, renforçant ainsi leur résilience et leur capacité d'adaptation[12]. En Asie du Nord et en Asie centrale, le Kazakhstan a également réussi à faire concorder ses contributions déterminées au niveau national avec son plan national d'adaptation et il a fait de même en ce qui concerne l'action climatique au niveau des villes. Les contributions déterminées au niveau national du pays sont axées sur la réduction de 15 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport aux niveaux de 1990, l'accent étant mis sur l'abandon progressif du charbon, le développement des sources d'énergie renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique.

26. Pour transposer les contributions déterminées au niveau national au niveau des villes, il faut adopter une approche intégrée de la planification urbaine qui tire parti des contributions sectorielles. Par exemple, la mise en place de politiques de développement urbain à faible émission de carbone, conformément aux contributions déterminées au niveau national, peut accélérer l'action climatique dans les villes.

# IV. Promouvoir la coopération régionale pour aligner l'action climatique menée au niveau des villes sur les objectifs nationaux

27. L'action climatique au niveau des villes est essentielle pour atteindre les objectifs climatiques nationaux car les zones urbaines contribuent massivement aux émissions et aux risques climatiques. Des politiques efficaces en matière de transport durable, de construction écologique, de gestion des déchets et d'énergie renouvelable peuvent réduire drastiquement les émissions tout en améliorant la résilience. La planification urbaine tenant compte du climat, guidée par des cadres tels que le Cadre national de politique urbaine de l'Inde, aide les villes à s'adapter aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux défis environnementaux. L'alignement des efforts locaux sur les engagements nationaux garantit des progrès tangibles, ce qui rend l'action au niveau des villes essentielle pour atteindre des objectifs climatiques plus larges.

28. La mise au point en cours des contributions déterminées au niveau national de troisième génération constitue une occasion unique d'aligner les trajectoires d'émissions nationales sur l'objectif mondial de limitation du réchauffement de la planète à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels ainsi que de faire face aux conséquences des changements climatiques. Ces contributions déterminées au

[11] ONU-Habitat, *Enhancing Nationally Determined Contributions through Urban Climate Action* (Nairobi, 2020).

[12] Voir à l'adresse suivante : niccdies.climate.gov.ph/files/documents/Philippines%20NDC%20Quick%20Facts.pdf.

niveau national devraient être plus ambitieuses et inclusives, reflétant ainsi l'urgence de l'action climatique, comme souligné dans la publication *2024 Review of Climate Ambition in Asia and the Pacific.* Les contributions déterminées au niveau national doivent privilégier des stratégies exhaustives qui intègrent la résilience climatique, le développement durable et la croissance équitable. L'intégration de cibles sectorielles spécifiques dans les contributions déterminées au niveau national améliorera le principe de responsabilité et facilitera la mesure des progrès de la réalisation des objectifs climatiques. Pour aligner effectivement le nouveau cycle de contributions déterminées au niveau national sur les engagements de réduction des émissions, ainsi que sur les stratégies de développement à faible taux d'émission à long terme et les engagements de zéro émission nette, il est essentiel que les pays établissent des objectifs de réduction des émissions en valeur absolue par rapport à l'année de référence 2019, comme le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat l'a recommandé. Cette approche facilitera l'établissement de stratégies de réduction des émissions dans l'ensemble de l'économie à la fois ambitieuses et pragmatiques. De plus, il est essentiel de recenser et de définir clairement les lacunes financières et technologiques qui freinent la modernisation des économies en développement de la région. En comblant ces lacunes, les pays peuvent renforcer leurs capacités à agir effectivement en faveur du climat tout en veillant à ce que leurs contributions déterminées au niveau national soient alignées sur les objectifs climatiques mondiaux. Un tel alignement ne soutient pas seulement les objectifs généraux définis dans l'Accord de Paris, mais favorise également le développement durable en promouvant des stratégies de résilience et d'adaptation adaptées aux circonstances nationales. Alors que les pays se préparent à soumettre des contributions déterminées au niveau national de troisième génération en 2025, un effort coordonné pour intégrer ces éléments sera essentiel pour réaliser des progrès significatifs vers un avenir à faible émission.

29. Les principales recommandations permettant de mieux réduire les émissions sectorielles dans les contributions déterminées au niveau national à venir sont notamment les suivantes :

a) *Tenir compte des questions urbaines.* Étant donné que les villes sont responsables d'une part considérable des émissions de gaz à effet de serre, les contributions déterminées au niveau national devraient explicitement comprendre des stratégies concernant spécifiquement les villes, notamment des cibles ambitieuses dans des secteurs comme le transport, l'énergie, la gestion des déchets et l'aménagement urbain ;

b) *Renforcer les objectifs sectoriels.* Les pays devraient améliorer leurs cadres nationaux d'inventaire des émissions de gaz à effet de serre afin d'inclure les émissions sectorielles bien définies au niveau urbain. Cela permettra d'établir des objectifs clairs et mesurables en matière de réduction sectorielle des émissions dans leurs contributions déterminées au niveau national. Ainsi, les administrations locales seront en mesure de mettre au point leurs propres cadres de transparence et de communication de l'information afin de faciliter l'application de stratégies adaptées aux villes qui tiennent compte des défis et des possibilités propres au milieu urbain ;

c) *Améliorer les mécanismes de financement.* Il est crucial de mettre au point et d'utiliser des mécanismes de financement novateurs pour aider les administrations locales à atteindre leurs objectifs sectoriels. Pour ce faire, il est possible de créer des fonds dédiés au climat et des partenariats public-privé ainsi que de tirer parti du financement international de l'action climatique ;

d) *Promouvoir le renforcement des capacités.* La coopération régionale devrait être axée sur des initiatives de renforcement des capacités qui donnent aux administrations locales les compétences et les ressources nécessaires

pour appliquer des politiques climatiques efficaces. Il peut par exemple s'agir de programmes de formation, du partage des connaissances et d'une assistance technique adaptés aux besoins spécifiques des secteurs ;

e) *Faciliter la collecte des données et le suivi.* La création de systèmes de collecte des données et de suivi solides sera essentielle pour suivre les progrès vers les objectifs de réduction des émissions. Les pays doivent investir dans des technologies et des méthodologies qui améliorent la transparence et le principe de responsabilité dans la communication d'informations sur les émissions ;

f) *Encourager la gouvernance à plusieurs niveaux.* Le renforcement de la coordination entre les pouvoirs publics aux niveaux national, régional et local est crucial pour mettre en œuvre efficacement les contributions déterminées au niveau national. Cela peut passer par la promotion de cadres de collaboration qui facilitent la communication, la mise en commun des ressources et l'action commune à différents niveaux de gouvernance ;

g) *Tirer parti de la coopération régionale.* Les pays devraient nouer des partenariats régionaux pour partager les meilleures pratiques, les expériences et les enseignements tirés dans le cadre de l'action climatique sectorielle. Les efforts de collaboration peuvent renforcer la capacité collective à relever les défis communs et accélérer les progrès vers la réalisation des engagements liés aux contributions déterminées au niveau national.

30. Les mesures locales prises en milieu urbain dans la région Asie-Pacifique ont permis de réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre. Par exemple, certaines villes, notamment Yokohama (Japon), ont adopté des systèmes de gestion globale de l'énergie, ce qui a entraîné une baisse substantielle de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre. À Shanghai (Chine), les efforts ont été centrés sur l'amélioration du transport public et la promotion des véhicules électriques. La ville a étendu son système de transport et mis en place des incitations en faveur de l'adoption des véhicules électriques, ce qui a permis de diminuer les émissions du secteur des transports. La construction d'une piste cyclable surélevée de 6,5 km à Beijing a encouragé 23 % des navetteurs à abandonner la voiture comme mode de transport principal, ce qui a permis de réduire les embouteillages entre les quartiers résidentiels denses et les quartiers de bureaux et de promouvoir ainsi le transport non motorisé comme alternative de transport non polluante. Dans le même temps, des mesures collaboratives dans tous les secteurs de la société ont aidé à transformer Panaji (Inde) en ville zéro déchet, ce qui a abouti à une baisse globale des émissions. En Thaïlande, l'Administration métropolitaine de Bangkok a lancé l'initiative Green Bangkok 2030, qui vise à étendre les espaces verts et à promouvoir le développement urbain durable. L'initiative prévoit la plantation d'arbres, la création de parcs et l'amélioration des transports publics, qui contribuent à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

31. Les initiatives régionales visant à soutenir la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national en Asie et dans le Pacifique ont progressé, mais elles restent insuffisantes. Une évaluation réalisée par la CESAP, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et The Greenwerk a révélé que le financement de l'application des contributions déterminées au niveau national continue de faire cruellement défaut : moins de 25 % des pays disposent des cadres financiers suffisants[13]. Un soutien ciblé à la mise en œuvre locale des contributions déterminées au niveau national est nécessaire pour relever les défis liés à la réalisation de l'Accord de Paris et des objectifs de développement durable.

[13] CESAP, Programme des Nations Unies pour l'environnement et The Greenwerk, « Progress of NDC implementation in Asia-Pacific: methodological framework and preliminary findings », 2020.

32. À la suite de consultations avec des partenaires de développement au sein du système des Nations Unies et en dehors, ainsi qu'avec des réseaux de villes, y compris le Partenariat Asie-Pacifique pour la territorialisation en faveur de villes durables, il a été proposé de lancer une initiative urbaine régionale pour soutenir la mise en œuvre par les administrations nationales et locales des contributions déterminées au niveau national. L'initiative donnerait aux administrations locales une assistance technique pour relever les défis communs liés à la territorialisation des contributions déterminées au niveau national, notamment l'inadéquation des ressources financières, le manque de capacités techniques et l'insuffisance des données. Elle renforcerait l'intégration des contributions déterminées au niveau national dans les stratégies locales de développement et d'investissement en améliorant les conditions favorables, notamment en ce qui concerne les sources locales de financement de la lutte contre les changements climatiques. L'importance de cette initiative réside dans son potentiel de promotion de la collaboration régionale pour intensifier les mesures, renforcer les capacités et collecter les fonds nécessaires à la mise en œuvre locale des contributions déterminées au niveau national, accélérant ainsi la transition vers un développement urbain à faible émission de carbone et résilient.

33. Les principaux objectifs de l'initiative proposée sont les suivants :

a) Faciliter la coopération régionale grâce à un réseau multipartite aux fins de la mise en œuvre locale de la troisième génération des contributions déterminées au niveau national ;

b) Améliorer la situation pour permettre aux gouvernements nationaux de soutenir la transposition au niveau local des contributions déterminées au niveau national dans les zones urbaines ;

c) Fournir des conseils techniques aux administrations infranationales et aux villes aux fins de la mobilisation de concepts de projets prêts à être exécutés et de ressources financières pour des investissements alignés sur leurs contributions déterminées au niveau national de troisième génération.

34. En outre, l'initiative soutiendrait la réalisation d'autres évaluations, renforcerait les capacités existantes, comblerait les lacunes et permettrait de tirer parti des possibilités liées à la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national de troisième génération dans les zones urbaines. Le secrétariat de la CESAP a récemment mis au point des outils destinés à être utilisés aux niveaux national et infranational avec le soutien de l'Agence allemande de coopération internationale, de l'Alliance pour le leadership dans le financement de l'action climatique en faveur des villes et de Cités et gouvernements locaux unis de l'Asie et du Pacifique (voir figure V). Ces outils, qui ont été testés en Inde et en Indonésie, ont pour but de déterminer s'il existe des cadres permettant le financement de l'action climatique dans les zones urbaines. La fourniture d'un soutien similaire dans d'autres pays de la région renforcerait les capacités de planification et de mise en œuvre de mesures globales grâce à des concepts de projets réalisables et pouvant être financés.

Figure V
**Vue d'ensemble des outils permettant d'évaluer les conditions propices nationales et infranationales à l'accès au financement de l'action climatique**

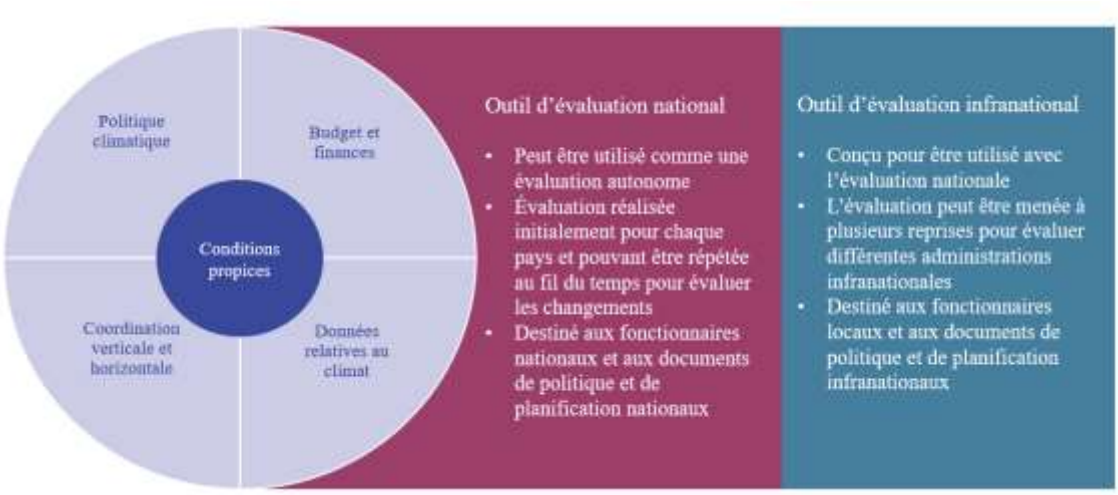


35. Le secrétariat de la CESAP a également créé, en collaboration avec des établissements universitaires de la région, des formations destinées aux fonctionnaires nationaux et locaux et aux parties prenantes concernées portant sur l'action climatique à plusieurs niveaux, ainsi que sur la planification, le financement et la mise en œuvre de projets. Des ateliers, des séminaires et des supports de connaissances visant spécifiquement à renforcer la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national de troisième génération en améliorant la faisabilité des projets, pourraient être mis au point.

36. L'initiative proposée pourrait renforcer les plateformes de connaissances existantes soutenues par le secrétariat afin de promouvoir la coopération régionale en recueillant et en mettant en commun les pratiques et les enseignements tirés des villes qui ont réussi à traduire leurs contributions déterminées au niveau national à leur échelle. Un répertoire rassemblant ces informations sera mis à disposition de toutes les villes participantes et constituera une ressource précieuse pour orienter les mesures et les politiques futures. Le réseau pourrait également établir des rapports, suivre les progrès réalisés et partager des informations sur les effets des mesures prises en vue de mettre en œuvre les contributions déterminées au niveau national dans les villes de la région Asie-Pacifique.

37. Un groupe consultatif régional composé de représentant(e)s des États membres, des réseaux de villes, des institutions financières internationales et des universités participants pourrait contribuer à soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des activités. L'initiative sera soutenue par des contributions volontaires des États membres, des partenaires de développement et des villes.

38. Les partenariats joueront un rôle crucial dans l'initiative, en permettant de tirer parti des synergies et d'éviter la duplication des efforts grâce à la collaboration avec les réseaux et les initiatives existants, notamment la Convention mondiale des maires pour le climat et l'énergie, le Partenariat Asie-Pacifique pour la territorialisation en faveur de villes durables, le Partenariat pour les contributions déterminées au niveau national et la Plateforme régionale du Pacifique pour les contributions déterminées au niveau national.

39. Il est nécessaire d'adopter une approche à l'échelle de l'ensemble de l'administration et de la société. Alors que la région Asie-Pacifique voit de plus en plus de personnes s'installer dans les centres urbains, il est toujours plus urgent d'adopter une approche intégrée de la planification et de la mise en œuvre des

politiques afin de soutenir un développement urbain respectueux du climat. Il est important de veiller à ce que les contributions déterminées au niveau national aient un volet urbain solide et soient mises en œuvre aux niveaux infranational et local afin d'attirer le soutien financier de toutes les parties prenantes et de concrétiser un avenir urbain résilient aux changements climatiques en Asie et dans le Pacifique.

# V. Questions portées à l'attention de la Commission

40. La Commission est invitée à prendre note des recommandations formulées dans le présent document et à donner son avis sur les activités futures du secrétariat, notamment en ce qui concerne la proposition d'initiative de transposition des contributions déterminées au niveau national en plans d'action mis en œuvre par les villes.

41. La Commission est également invitée à fournir des orientations en ce qui concerne le renforcement du travail du secrétariat en matière de coopération technique et de partenariats pour concrétiser le développement urbain durable et territorialiser l'action climatique afin de mieux intégrer les composantes urbaines dans les stratégies nationales sur le climat.

42. Les membres et les membres associés sont invités à faire part de leurs suggestions pour améliorer la coopération régionale en vue de renforcer la capacité des villes à traduire les stratégies climatiques nationales dans des plans d'action à l'échelle des villes afin de mettre en œuvre le Programme 2030 et le Nouveau Programme pour les villes.